



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Anne CROZET, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS et Charlotte THOMPSON. Messieurs Marc COLLIN, Franck CHENAL, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Anthony POCCARD-CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusé :	Monsieur Cédric POCCARD-CHAPUIS.
Absents :	Madame Marina MENGOLLI. Monsieur Gérard COLLIN.
Pouvoir :	De Cédric POCCARD-CHAPUIS à Laurent TRESALLET.

A l'unanimité, les procès-verbaux du Conseil municipal du 02 et du 09 décembre 2020 sont adoptés. Il est ensuite procédé au vote des délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du compromis de vente avec la société AMO DEVELOPPEMENT sur la parcelle numérotée ZC 411 située au lieu-dit Les Bletières à Plan Peisey

Le groupe immobilier AMO DEVELOPPEMENT a présenté un projet sur la parcelle numérotée ZC 411 au lieu-dit Les Bletières à Plan Peisey.

Ce projet novateur permet de répondre aux besoins de rénovation du centre commercial existant et de dynamiser et restructurer ce secteur de la station de Plan Peisey avec la création d'une surface commerciale de plus de 1 000 m².

Le prix de vente est de UN MILLION D'EUROS HORS TAXE (1.000.000,00 EUR HT) plus TVA au taux applicable sur prix total. Le paiement du prix par AMO DEVELOPPEMENT interviendra sous forme de dation avec la rétribution de 49 places de stationnement couvertes et d'un garage inclus au sein du programme immobilier.

La réalisation de la promesse de vente sous forme de dation ne pourra avoir lieu que par la signature de l'acte authentique constatant le caractère définitif de la vente. En toute hypothèse, le transfert de propriété est reporté au jour de la constatation de la vente en la forme authentique.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la signature d'un compromis de vente à AMO DEVELOPPEMENT sous forme de dation de la parcelle désignée ZC 411 située au lieu-dit Les Bletières à Plan Peisey dans les conditions précitées.

2. Approbation de la convention de stage de Mathias BEAUVAL à la Garderie Le Chat Botté

Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, Mathias BEAUVAL a sollicité la Garderie Le Chat Botté pour effectuer un stage d'observation du 23 décembre au 26 décembre 2019.

Une convention de stage est proposée par Pôle Emploi pour préciser le déroulement de ce stage dans la structure.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la signature de la convention de stage de Mathias BEAUVAL à la Garderie Le Chat Botté.

3. Approbation de la convention de stage de Caroline LEGRAND à la Garderie Le Chat Botté

Dans le cadre d'une formation de niveau CAP Petite Enfance par correspondance avec le CNED, Caroline LEGRAND a sollicité la Garderie Le Chat Botté pour effectuer un stage du 02 mars au 21 mars 2020.

Une convention de stage est proposée pour préciser le déroulement de ce stage dans la structure.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la signature de la convention de stage de Caroline LEGRAND à la Garderie Le Chat Botté.

4. Approbation des statuts modifiés de la Communauté de Communes des Versants d'Aime

La Communauté de Communes des Versants d'Aime a modifié ses statuts suite à des remarques du contrôle de légalité. Les modifications apportées n'entraînent aucun nouveau transfert de compétence des Communes à l'EPCI.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes des Versants d'Aime.

5. Précision de la gratuité des forfaits sur le site nordique

La présente délibération a pour objet de préciser les différentes personnes bénéficiant de la gratuité des forfaits sur le site nordique.

Il est proposé que :

- 1) Le personnel de l'Office du Tourisme bénéficie de la gratuité du forfait sur le site nordique
- 2) A titre exceptionnel, la gratuité du forfait sur le site nordique et du prêt de matériel pourront être remis sur demande spécifique au Maire.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les personnes concernées par la gratuité des forfaits sur le site nordique.

II/ FINANCES

6. Budget communal – Délibération modificative sur le compte 775

La trésorerie demande de modifier le compte 775 qui prévoit 294 000 € en recettes de fonctionnement au budget primitif principal de l'exercice 2019.

Ce compte ne peut pas être utilisé pour inscrire des recettes de fonctionnement.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide une délibération modificative pour modifier ce compte sur le BP 2019 du budget communal.

III/ RESSOURCES HUMAINES

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

✓ ***Prochain Conseil municipal***

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 13 janvier 2020.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.